



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 2018-05-PR, 2018-06-PR, 2018-07-PR ET 2018-08-PR(01)

Aux personnes intéressées par ces projets des règlements

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le **7 mai 2018**, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

Projet de règlement numéro 2018-05-PR intitulé, « Règlement numéro 2018-05 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-01 afin d'identifier les zones inondables par embâcles de glace et le tracé projeté des voies de circulation, ainsi qu'à modifier certaines affectations dans le périmètre d'urbanisation du secteur centre et assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie. »;

Projet de règlement numéro 2018-06-PR intitulé, «Règlement numéro 2018-06 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-02 afin de prohiber toute opération cadastrale qui ne concorde pas avec le tracé projeté des voies de circulation prévues au plan d'urbanisme. »

Projet de règlement numéro 2018-07-PR intitulé, « Règlement numéro 2018-07 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2016-05 afin de retirer la condition d'adjacence à une rue privée existante avant la date d'entrée en vigueur du premier règlement de contrôle intérimaire, soit le 7 avril 1983. »;

Premier projet de règlement numéro 2018-08-PR(1) intitulé, « Règlement numéro 2018-08 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin de modifier diverses dispositions, assurer la concordance aux modifications apportées au plan d'urbanisme et assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie. ».

Ces règlements ont pour but d'assurer la concordance des règlements d'urbanisme aux dernières modifications du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie, de réviser les limites des zones inondables, d'émettre des normes dans pour les secteurs de cônes alluvionnaires, d'identifier et protéger le tracé des rues projetées, de retirer des dispositions *ultravires* et de modifier d'autres dispositions afin de favoriser leur application dans le contexte saint-renéen.

Le projet de règlement **2018-05-PR** ne contient pas de disposition assujettie à une approbation référendaire.

Le projet de règlement **2018-06-PR** n'est pas susceptible d'approbation référendaire. En résumé, ce projet de règlement vise à modifier le plan d'urbanisme afin:

- D'identifier certaines zones de contraintes (zones inondables, cônes alluvionnaires);
- D'identifier le tracé projeté des voies de circulation;
- D'agrandir l'affectation du sol multifonctionnelle du secteur Centre afin d'y inclure l'ancien presbytère, réviser la limite des affectations dans le secteur Village-à-Dancause afin de les faire correspondre aux limites des propriétés et réviser le périmètre urbain du secteur Ruisseau-Gagnon;
- De mettre à jour la carte des territoires d'intérêt afin d'y ajouter de nouveaux éléments et d'en retirer ceux caducs.

Le projet de règlement **2018-07-PR** n'est pas susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter.

Le projet de règlement **2018-08-PR(01)** contient plusieurs dispositions assujetties à une approbation référendaire, soit :

- La hauteur maximale permise pour un bâtiment complémentaire isolé;
- Les zones et les usages pour lesquelles l'entreposage d'une roulotte est permis;
- Les normes concernant les constructions (galeries, balcons, perrons, etc.) dérogatoires protégées par les droits acquis;
- L'ajout de l'usage « Habitation communautaire » comme usage permis dans la zone 16-C;
- L'interdiction de l'usage « Résidence de tourisme » dans les zones 14-ZAD, 18-R, 19-C, 20-IL, 22-C, 23-R, 24-R, 25-R, 26-C, 27-C, 28-P, 29-R, 30-R, 41-R et 42-R et la modification des normes régissant cet usage;
- L'ajout de l'usage « Garde d'animaux de ferme en périmètre urbain » dans la zone 52-C et la modification des normes régissant cet usage.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le 4 juin 2018 à 18 h 30, au 178, avenue Saint-René à SAINT-RENÉ-DE-MATANE (Québec). Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'illustration des zones dont il en est fait mention plus haut ainsi que les projets de règlement **2018-05-PR, 2018-06-PR, 2018-07-PR** et **2018-08-PR(01)** peuvent être consultés au bureau municipal situé au 178, avenue Saint-René à Saint-René-de-Matane (Québec) aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-René-de-Matane(Québec), ce 9^e jour du mois de mai 2018.

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière